

Note du 8 avril 2020

Audioconférence : « Reprise progressive de l'activité du secteur du bâtiment en IDF »

Emetteur : William Le Goff, responsable 3PO

Destinataires : Membres du CA de l'Aorif

Participants :

80-100 participants, sous la direction du Préfet Cadot en présence de la Présidente du Conseil régional : Acteurs du bâtiment et de la production immobilière en IDF, CT, Etat, bailleurs sociaux, syndicats d'eau, d'énergie, des déchets, consulaires, Bet, maîtrise d'œuvre, SPS, syndicats etc.

Trois objets de la réunion :

- Présenter une méthode pour les chantiers en cours de construction : reprise progressive – au cas par cas – des opérations de production immobilière et activité dans le bâtiment. Partager un état des lieux (guide mesures barrières et protocole signé par les fédérations) pour les chantiers en cours, et préparer la sortie du confinement ;
- Donner des informations pour préparer les chantiers de demain (procédures d'instruction des dossiers parfois longues). Travail d'analyse à mener (+ report des élections municipales) et des pistes de travail à construire (Dgaln) ; Il s'agit d'adapter les solutions à partir de l'analyse des problèmes en prenant compte les conditions de travail que sont la nécessité des masques, des services de secours si accidents et du fonctionnement des filières d'approvisionnement
- Chantiers les plus lourds et complexes (Grand Paris, JO, Orcod, Anru etc.) : quelle priorisation ?

1. Paroles des fédérations (FFB, Capeb), infos Dgaln sur les chantiers de demain, et V. Péresse

FFB (Président Ramé) :

Comex récent avec J. Chanut. Un impératif : que le protocole soit appliqué par l'ensemble des acteurs.

a. Responsabilité de la réunion de concertation entre tous les acteurs du chantier : le maître d'ouvrage. Pour définir les conditions de l'(ré)ouverture du chantier.

Mais toute la chaîne doit fonctionner (production de béton, approvisionnement en masques, par ex.). + des masques pour chacun.

b. Rassurer les salariés pour que les conditions de travail soient réunies. Masques chirurgicaux, catégorie 2R (difficiles à trouver). Les « 2R » sont dirigés vers le secteur médical pour le moment.

c. Quels délais ? (complexification des chantiers donc avenants), quels (sur)coûts ? (**coûts supplémentaires doivent être partagés : + 10% de surcoût à répartir**).

Entreprises de matériaux + entreprises de déchets doivent fonctionner, c'est un préalable indispensable.

Pour les attestations de déplacement : si 5 chantiers par jour, comment faire ? Prif : attestation employeur qui établit les détails (ex. noms de communes où livraisons). **Si pb avec des équipes de police trop pointilleuses : contacter directement le cabinet du Préfet de département !**

Valérie Péresse :

Sujet des masques très important. Commande de V. Péresse de masques via une filière sécurisée (liens avec les franco-chinois d'IDF !).

Masques distribués :

- Aux soignants (dont Ehpad, ASE etc.), en lien avec la gestion de la maladie ;
- Aux employés des opérateurs de transport (évite le droit de retrait massif : 35% des salariés dans le transport en arrêt aujourd'hui), en particulier en grande couronne (AOT locales)

Commentaire du PRIF sur le déconfinement : analyse préalable de secteurs prioritaires dont le transport ; fréquence de lignes fonction des besoins.

- **Une centrale d'achats de masques et gel hydroalcoolique pour les CT (masques chirurgicaux) et à disposition pour ceux qui ont des activités essentielles (dont le bâtiment) centrale-achat@iledefrance.fr ;**

2 questions :

- **Report des municipales donc quelle légitimité pour porter localement le plan de relance ? Prif : sujet identifié. Les anciens Conseils municipaux continuent de gérer les affaires courantes de la commune et peuvent délibérer en audio-conférence.**
- Retards de chantier : 0 pénalité de retard pour tout aléas de chantier (décision des Régions) ? Importance des chantiers de lycée pour la rentrée de septembre + transports.

DGALN (Mme Dupuy-Lyon) :

Ordonnances en cours de préparation (Conseil des ministres du 15 avril) :

- Suspension des délais de recours sur les autorisations d'urbanisme ;
- instruction des PC et DIA : suppression des délais de recours ;
- accompagnement des contrats de droit privé (geler les pénalités liées aux retards, par ex.) ;
- cadre de reprise de l'activité économique : guide avec OPBBTP (cf. instruction qui offre une méthode pour la reprise des discussions entre acteurs) ;
- « Dégel » d'opérations d'aménagement d'échelle nationale : décret en cours de réflexion ?

FPI (Marc Villand) :

Pb de la validité des PC à examiner (réflexion DGALN en cours) ; + retrait administratif.

Capeb (M. Métayer) :

Grande diversité des entreprises (110 000 ont moins de 10 salariés).

Guide comme point de départ et fil conducteur des possibilités d'intervention en IDF.

Régler la durée de validité des PC.

Entreprises qui répondent déjà aux urgences.

DIRECCTE :

Obligation de moyens et responsabilité de chaque employeur : position très claire.

Jurisprudence de la Cour de Cassation de 2015 : obligation de moyens – renforcés. Cf. guide OPPBTP.
Validation du ministre. Une fiche juridique viendra confirmer ce point d'ici à la fin de la semaine.

ARS :

Capacités d'hospitalisation – dont en réanimation – ok pour prendre en charge les salariés si accident de chantier.
Sapeurs-Pompiers : non présents, les moyens sont bien disponibles et opérationnels (dixit Préfet Cadot)

Unicem :

- Centrales à béton et granulats qui fonctionnent ;
- Evacuation des déchets : principaux points de collecte de déchets ouverts (ex. Gennevilliers) ;
- Toutes les déchetteries publiques sont fermées au public et aux artisans : les ouvrir aux artisans ? Collecte possible par bennes ou « big bag ». PRIF voit l'AMIF vendredi 10 avril sur le sujet ;
- Dispositif adapté aux demandes actuelles et prêt à monter en charge.
- Paiement à échéance de tous les sous-traitants doivent être assurés (retards des paiements).

2. Les maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux, promoteurs, aménageurs)

Aorif (Jean-Luc Vidon) :

Rappel de la mobilisation des organismes HLM pour gérer l'urgence (propreté, entretien, relation locataires).
Importance de préparer la reprise au vu de l'importance du logement social en IDF, notamment construction, PNRU, ORCOD.

Rappel de la situation différente MO directe et VEFA.

Opérations de réhabilitation devront reprendre très progressivement (car logements occupés).

Etablir le dialogue Moa, Moe, SPS, Entreprises et travailler pour définir les conditions à réunir et les problèmes : sécurité, organisation, délais, surcoûts et responsabilités des acteurs

Impact sur les équilibres d'opérations ? Recherche de solutions de financement avec les partenaires classiques (CDC, Action logement...)

Demande du PRIF d'identifier des chantiers « simples » qui pourraient redémarrer assez rapidement et travailler aux conditions à réunir. Préfet : il faudrait que l'identification des surcoûts et des chantiers pouvant redémarrer se fasse vite afin de définir une méthode pour l'ensemble des chantiers

FPI (Marc Villand) :

- Surcoûts : promoteurs pris en étau entre entreprises et client ;
- Prêts à assurer leur responsabilité de MO (mais pb d'approvisionnement en masques R2) ;
- Liste de villes qui peuvent instruire les PC en télétravail doit être transmise (travail en cours par Prif).

Sur les masques, il y a une incohérence entre les préconisations « masques chirurgicaux », et masques FFP2 préconisés par les médecines et les inspections du travail. Ce qui est indiqué dans le protocole est bien les masques FFP2 lorsque les conditions de sécurité sanitaire ne peuvent être garanties, par exemple croisement régulier et distance d'1m ne pouvant être respectée.

Préfet : précise que la fiche qui va être communiquée pour y répondre et que les masques FFP2 ne sont pas nécessaires (homologués masques soignants), les FFP1 et les alternatifs devraient suffire. Les masque de type R2 seraient des masques FFP1, type chirurgical.

Clarification attendue dans le document sur les masques sur ces différents type de masques (FFP1 (cad type R2), FFP2 et alternatifs). Document qui sera rapidement transmis.

EPA (L. Girometti) :

Chantiers à l'arrêt. Demandes de reprise effectuées (lien maîtres d'œuvre et SPS).

Points d'inquiétude partagée :

- La répartition des responsabilités partagées entre maîtres d'ouvrage, d'œuvre et SPS ;
- Coûts et délais ;
- Matériel ;
- Être au clair sur ce l'inspection du travail préconisera ;
- Infos sur les concessionnaires ; des collectivités seraient opposées à des reprises de chantiers ; Prif : si CT bloquantes, pas prioritaires pour l'accompagnement par l'Etat ;
- Relance : importance de la dématérialisation (commissions etc.) ;
- Coordination avec les promoteurs.

Représentants des CSPS, Syntec/ « Présent » :

Les coordonnateurs ont travaillé avec l'OPBBTP pour voir comment il fallait faire. En est sorti un logigramme indiquant les conditions nécessaires pour redémarrer. Les PCG doivent être mis à jour ainsi que les plans de sécurité des entreprises.

2 catégories des MO :

- les institutionnels qui ont bien compris les enjeux ;
- d'autres MO qui ne se préoccupent pas de toutes les conséquences. Il est donc nécessaire qu'il y ait une concertation avec tous les acteurs.

C'est une fois que l'on s'est mis d'accord que les documents pourront être mis à jour et les travaux pourront redémarrer.

Les coordonnateurs ne peuvent pas décider seuls de la reprise des chantiers. La décision revient au MO sur notre conseil. Notre but est d'être facilitateurs dans le dialogue entre l'ensemble des acteurs. Nous sommes des AMO.

Préfet : il est nécessaire également de travailler à l'adhésion des salariés et à la communication en direction de la population sur le fait que les conditions de reprises sont bien remplies. En faire la démonstration.

C'est une démarche progressive qui s'engage.

Propos conclusifs :

FFB :

Enquête sur les 14 000 entreprises adhérentes. Résultats en début de semaine prochaine.

Capeb :

Enquête Capeb. Remontées d'info qui sera assurée.

I3F (Pierre Paulot) :

80 chantiers en cours en IDF. 31 chantiers où les entreprises souhaitent redémarrer. 2 chantiers ont redémarré.

Pbs rencontrés avec les concessionnaires, les collectivités (pour l'arrêt des chantiers).

Difficultés selon corps d'état séparés (grandes difficultés) et selon entreprises générales du bâtiment.

Préfet Cadot :

Prochain point dans 10-15 jours pour esquisser le redémarrage, la reprise progressive.

Il faut **centraliser la commande de masques (passer par des grossistes, centrale de la RIF, site www national etc.**

Voir plateforme Région centrale-achat@iledefrance.fr et Etat : stopcovid19

Les majors reçoivent leurs commandes de masques (Bouygues va disposer de 1 million de masques y compris pour sous-traitants

Travaux à mener par l'AORIF

A. Contacter la Région Île-de-France sur la possibilité de commande de masques de protection via la centrale d'achat du Conseil régional.

Explicitation des conditions dans lesquelles les bailleurs sociaux pourraient se fournir en masques de protections par cette plateforme :

- la plateforme est-elle ouverte aux bailleurs sociaux ?
- pourraient-ils individuellement commander sur la plateforme ?
- ou bien faudrait-il passer une commande groupée, ce qui nécessiterait alors l'organisation d'un groupement de commande de la profession et d'une logistique collective ?

Prise de contact en cours avec le service achat du Conseil régional pour préciser les modalités de travail avant information des organismes.

B. Déterminer les conditions du redémarrage des chantiers de logement social

Mobiliser quelques bailleurs (ceux qui ont participé à la réunion ? I3F, Hervé Fontaine, Patrice Gault, Delphine Valentin) afin d'identifier des chantiers qui ont redémarré, ou en cours de négociation pour en assurer le redémarrage.

- Identifier les chantiers assurés par des Entreprises générales (2/3 des chantiers identifiés) et ceux en corps d'état séparé (davantage de problèmes) ;
- Remontée des bailleurs sur les points d'accord, de négociation qui ont permis de lever les freins à la reprise ;
- Remontée des bailleurs sur les points bloquants pour le redémarrage.

Il s'agit de lister des chantiers (localisation, nb de logements) où le redémarrage est en cours et recenser les retours d'expérience pour alimenter la méthodologie de redémarrage.

La synthèse sera assurée par l'Aorif (William Le Goff, w.legoff@aorif.org)

